NORME INTERNATIONALE

ISO 24801-3

Première édition
2007-02-15

Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences minimales liées à la sécurité concernant la formation des plongeurs en scaphandre autonome pratiquant la plongée de loisirs —

Partie 3: Niveau 3 — Guide de palanquée

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Recreational diving services — Safety related minimum requirements for the training of recreational scuba divers —
Part 3: Level 3 — Dive leader

ISO 24801-3:2007
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8a03b414-982a-4599-918c-d7d0a2ec4b6b/iso-24801-3-2007

Numéro de référence
ISO 24801-3:2007(F)

© ISO 2007

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 24801-3:2007
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8a03b414-982a-4599-918c-d70dfa2ec5ff/iso-24801-3-2007

© ISO 2007

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos iv

Introduction v

1 Domaine d'application 1

2 Références normatives 1

3 Termes et définitions 2

4 Compétences d'un plongeur en scaphandre autonome pratiquant la plongée de loisirs de niveau 3 — Guide de palanquée 3

5 Préalables à la formation 4
5.1 Généralités 4
5.2 Mineurs 4
5.3 Exigences relatives à la santé 4
5.4 Expérience minimale de plongée 4

6 Informations préalables 4

7 Connaissances théoriques requises 4

8 Compétences pratiques en plongée subaquatique 5
8.1 Compétences en plongée subaquatique 5
8.2 Plongées profondes 7
8.3 Orientation subaquatique 7

9 Compétences des guides de palanquée 7
9.1 Compétences techniques 7
9.1.1 Planification et préparation des plongées 7
9.1.2 Briefing de plongée 8
9.1.3 Conduite de palanquée 8
9.1.4 Conseils et consignes postplongée 8
9.2 Assistance/sauvetage 9
9.3 Premiers secours 9
9.4 Administration d'oxygène dans des situations d'urgence 9

10 Conditions pratiques de formation 9

11 Certification 10
11.1 Connaissances 10
11.2 Compétences pratiques en plongée subaquatique 10
11.3 Nombre minimal de plongées dans l'espace aquatique ouvert 10

12 Âge minimal du guide de palanquée 10

Annexe A (informative) **Exemples relatifs au niveau de maîtrise requis pour l'examen de plongeur en scaphandre autonome de niveau 3** 11

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 24801-3:2007
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6a03b414-982a-4599-918e-d70d1a2ec58f/iso-24801-3-2007

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

L'ISO 24801-3 a été élaborée par le Comité européen de normalisation (en tant que EN 14153-3:2003) et a été adoptée comme «procédure fast-track» par le comité technique ISO/TC 228, *Tourisme et services connexes*, en parallèle avec son approbation par les membres ISO.

ISO 24801-3:2007
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8a0db414-982a-4599-918c-d70dfa2ec5ff/iso-24801-3-2007

L'ISO 24801 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences minimales liées à la sécurité concernant la formation des plongeurs en scaphandre autonome pratiquant la plongée de loisirs*:

— *Partie 1: Niveau 1 — Plongeur encadré*

— *Partie 2: Niveau 2 — Plongeur autonome*

— *Partie 3: Niveau 3 — Guide de palanquée*

 © ISO 2007 – Tous droits réservés

Introduction

Les Normes internationales concernant les services relatifs à la plongée de loisirs, ont été élaborées par l'ISO/TC 228/WG 1 «Services de plongée», dans l'objectif d'établir un code de règles de sécurité et de proposer des prestations de services.

Ces Normes internationales définissent par conséquent

— les niveaux d'expérience et de compétence nécessaires aux plongeurs en scaphandre autonome et aux moniteurs de plongée subaquatique,

— les règles de sécurité et les exigences pour les centres de plongée, adaptées aux différents niveaux de plongée.

Les exigences spécifiées constituent des exigences minimales; elles n'excluent pas de dispenser des formations complémentaires ou de faire évaluer par un organisme de formation des compétences supplémentaires. Ces Normes internationales constituent un outil de comparaison des qualifications existantes (ou futures) des plongeurs en scaphandre autonome. Elles ne constituent en aucun cas un programme de formation et ne sous-entendent pas non plus que les programmes de formation et les certifications délivrées aux plongeurs en scaphandre autonome par différentes nations ou organismes de formation doivent nécessairement correspondre à ces niveaux.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 24801-3:2007
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8a03b414-982a-4599-918c-d70dfa2ec5ff/iso-24801-3-2007

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 24801-3:2007
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8a03b414-982a-4599-918c-d70dfa2ec5ff/iso-24801-3-2007

Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences minimales liées à la sécurité concernant la formation des plongeurs en scaphandre autonome pratiquant la plongée de loisirs —

Partie 3:
Niveau 3 — Guide de palanquée

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 24801 spécifie les compétences que doit acquérir un plongeur en scaphandre autonome pour qu'un organisme de formation lui décerne une certification attestant qu'il a satisfait ou dépassé les exigences de qualification s'appliquant aux plongeurs en scaphandre autonome niveau 3 — «Guide de palanquée» et spécifie l'évaluation de ces compétences.

Elle spécifie également les conditions dans lesquelles la formation doit être dispensée, en plus des exigences générales relatives aux prestataires de services de plongée de loisirs spécifiés dans l'ISO 24803.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

La présente partie de l'ISO 24801 ne s'applique qu'à la formation et à la certification contractuelles pour la plongée subaquatique de loisirs.

ISO 24801-3:2007
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8a03b414-982a-4599-918c-d70dfa2ec5ff/iso-24801-3-2007

2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 24802-1:2007, *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences minimales liées à la formation des moniteurs de plongée subaquatique — Partie 1: Niveau 1*

ISO 24802-2:2007, *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences minimales liées à la formation des moniteurs de plongée subaquatique — Partie 2: Niveau* 2

ISO 24803:2007, *Services relatifs à la plongée de loisirs — Exigences relatives aux prestataires de services de plongée de loisirs en scaphandre autonome*

EN 250:2000, *Appareils respiratoires — Appareils de plongées autonomes à air comprimé et à circuit ouvert — Exigences, essais, marquage*

EN 12628:1999, *Accessoires de plongée — Bouées d'équilibrage et de sauvetage combinées — Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai*

© ISO 2007 – Tous droits réservés

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions donnés dans l'EN 250:2000 et dans l'EN 12628:1999 ainsi que les suivants, s'appliquent.

3.1
organisme de formation
entité proposant des dispositifs de formation à la plongée de loisirs en scaphandre autonome et les certifications correspondantes, et qui est responsable de la mise en œuvre et de la gestion de la qualité de la formation des plongeurs en scaphandre autonome

NOTE Le terme entité peut inclure les fédérations de plongée subaquatique et les agences de formation de plongeurs en scaphandre autonome.

3.2
certification
confirmation qu'un élève a suivi jusqu'à son terme une formation de plongeur en scaphandre autonome, qui satisfait à toutes les exigences conformément à la présente norme internationale, telle que dispensée par les organismes de formation

3.3
moniteur de plongée subaquatique
individu qualifié conformément à l'ISO 24802-2

3.4
gaz respirable
mélange approprié d'oxygène et d'azote contenant au moins 20 % d'oxygène

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

3.5
espace aquatique restreint
piscine ayant une profondeur adaptée à l'activité, ou plan d'eau présentant des conditions similaires en ce qui concerne la visibilité, la profondeur, l'état de la mer et l'accès

ISO 24801-3:2007
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8a03b414-982a-4599-918c-d70dfa2ec5ff/iso-24801-3-2007

3.6
espace aquatique ouvert
plan d'eau d'une superficie significativement supérieure aux dimensions d'une piscine, présentant les conditions caractéristiques d'un plan d'eau naturel rencontré dans la région

3.7
équipement de plongée
équipement composé des éléments suivants:

— palmes;

— masque;

— tuba;

— détendeur fonctionnant à la demande (également appelé détendeur);

— système auxiliaire de respiration;

NOTE 1 Cela pourrait aller d'un simple système octopus à un appareil respiratoire double avec une source d'alimentation en gaz respirables distincte.

— bouteille;

— sanglage de bouteille et y compris (si besoin) un système de lestage à largage rapide;

— gilet de flottabilité;

 © ISO 2007 – Tous droits réservés

— système de lestage à largage rapide (si besoin);

— manomètre immergeable (contrôleur de pression des gaz respirables);

— moyens permettant de mesurer la profondeur et la durée et de limiter en toute sécurité l'exposition aux gaz inertes;

— combinaison de plongée (si besoin).

NOTE 2 Les environnements particuliers peuvent nécessiter l'utilisation d'équipements supplémentaires (par exemple une aide à l'orientation subaquatique, un couteau/outil coupant).

3.8
gestion de la plongée
toutes les actions et mesures nécessaires pour assurer l'exécution en toute sécurité des activités de plongée subaquatique de loisirs, y compris

— briefing,

— planification,

— exécution et maîtrise,

— procédures d'urgence,

— debriefing.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

4 Compétences d'un plongeur en scaphandre autonome pratiquant la plongée de loisirs de niveau 3 — Guide de palanquée

ISO 24801-3:2007
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/8a03b414-982a-4599-918c-d70dfa2ec5ff/iso-24801-3-2007

Les plongeurs en scaphandre autonome de niveau 3 — Guide de palanquée doivent être formés de sorte que, lorsqu'ils sont évalués conformément à l'Article 11, ils sont jugés avoir les connaissances, les compétences et l'expérience nécessaires pour planifier, organiser et diriger leurs plongées, ainsi que pour encadrer d'autres plongeurs en scaphandre autonome pratiquant la plongée de loisirs dans l'espace aquatique ouvert.

Les plongeurs en scaphandre autonome de niveau 3 — Guide de palanquée sont qualifiés pour

— diriger toute activité particulière de plongée subaquatique de loisirs pour laquelle ils ont suivi la formation appropriée,

— planifier et exécuter les procédures d'urgence appropriées à l'environnement et aux activités de plongée.

Les plongeurs en scaphandre autonome de niveau 3 — Guide de palanquée peuvent contribuer à l'encadrement des élèves et à l'amélioration de la sécurité, mais ils ne peuvent ni évaluer ni enseigner quelque technique ou connaissance que ce soit à des élèves.

NOTE Si les conditions de plongée ambiantes sont significativement différentes de celles rencontrées précédemment, un plongeur en scaphandre autonome de niveau 3 — Guide de palanquée a besoin d'être informé des conditions ambiantes locales. Pour être à même de guider des plongeurs en scaphandre autonome lors de plongées dont les paramètres sont plus exigeants, un plongeur en scaphandre autonome de niveau 3 — Guide de palanquée doit non seulement avoir suivi une formation spécialisée mais aussi avoir acquis une expérience suffisante de ces conditions. Les plongées de ce type englobent par exemple:

— les plongées de nuit;

— les plongées par visibilité réduite;

© ISO 2007 – Tous droits réservés